

# Roland Veuillet

## 57 jours de grève de la faim et toujours un déni de justice

En 2003, Roland VEUILLET a été sanctionné pour fait de grève et d'activité syndicale qui déplaisaient à son proviseur. Il s'est vu infligé une mutation disciplinaire à 300 km de son domicile et de sa famille.

Malgré de nombreuses actions, dont deux grèves de la faim, le ministre de l'Education Nationale refuse de prendre en compte l'avis du Conseil Supérieur de la Fonction Publique qui estime qu'il n'a commis aucune faute professionnelle.

Dernière tentative de l'Etat pour étouffer l'affaire : internement d'office en hôpital psychiatrique.

Il est sorti de l'Hôpital psychiatrique du Vinatier à Bron où il n'a passé qu'une journée. Le psychiatre de l'établissement considérant que l'internement n'était pas justifié.

Qui avait demandé ce placement ? Cela reste mystérieux puisque le ministère de l'Education interrogé renvoie sur le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Intérieur sur la Préfecture du Rhône qui se retranche derrière le secret médical et argue que le Préfet n'a signé aucun placement d'office...

L'indignation unanime soulevée par la nouvelle de cet internement a sans doute fait réfléchir les autorités qui ne sont pas allées jusqu'au bout de la procédure. Il est encore difficile aujourd'hui de faire passer un gréviste de la faim qui lutte pour des raisons de répression syndicale pour un malade mental et aux responsables de l'Education Nationale de se débarrasser de leurs responsabilités.

Roland a retrouvé sa liberté, sa détermination renforcée par cette manoeuvre destinée à l'isoler, à le bâillonner.

Il continue de réclamer ce qui ne sera que justice, c'est à dire

- **la réintégration sur son poste,**
- **avec la réouverture de son dossier sous le contrôle de la CAPN,**
- **et la mise en place d'une enquête administrative indépendante,**

C'est ce que nous réclamons avec lui.

C'est ce que réclament tous les responsables syndicaux qui se sont rendus au Ministère de l'Education.

C'est ce que réclament tous ceux qui signent la pétition de soutien à Roland Veuillet, qui faxent ou écrivent pour que Gilles de Robien débloque la situation en annulant immédiatement la sanction qui frappe Roland Veuillet.

Toute autre proposition est aujourd'hui illusoire, il n'est pas question ici de « gestion de carrière » mais de respect de droits fondamentaux.

## Monsieur De Robien, quand allez-vous rendre justice à Roland VEUILLET ?

**Continuez à faire signer massivement la pétition intersyndicale.**

**Envoyez d'urgence des mails de protestation à Villepin et Chirac :**

[http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/premier\\_ministre/ecrire](http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/premier_ministre/ecrire)

<http://www.elysee.fr/ecrire/index.html>

Toutes les informations sur l'affaire : <http://roland-veuillet.ouvaton.org/>